

DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT FAMILIAL (NIVEAU V)

L'évolution des modes d'accompagnement dans le secteur médico-social et des modes de placement dans le cadre de la protection de l'enfance nécessite une professionnalisation accrue des **personnes accueillant à leur domicile à titre permanent** un enfant, adolescent ou jeune majeur de moins de 21 ans. Pour répondre à ce besoin, le ministère de la santé et des solidarités a créé un nouveau diplôme : le **Diplôme d'Etat d'Assistant Familial de niveau V** (décret 2005-1772 du 30/12/2005) reconnaissant à ces assistants familiaux le statut de travailleur social.

OBJECTIFS

La formation a pour objectifs de préparer l'assistant familial au diplôme qui atteste des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de cette profession :

- assurer une permanence relationnelle au quotidien : attention, soin et responsabilité éducative,
- favoriser l'intégration de l'enfant, adolescent ou jeune majeur dans sa famille d'accueil, lui permettre d'y trouver sa place en fonction de son âge et de ses besoins,
- s'inscrire dans le projet éducatif global de l'enfant et travailler avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire du service d'accueil,
- aider l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à retrouver un équilibre et l'accompagner dans ses relations avec sa propre famille.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le Conseil Général et être en situation d'emploi. La formation devra être suivie par tout assistant familial, dans un délai de 3 ans après la signature du premier contrat de travail.

Le DEAF est également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (cf. fiche VAE).

CONTENU

Cette formation de 240 heures (40 journées) en alternance est dispensée sur une amplitude de 18 à 24 mois. Elle se décompose en trois domaines de formation :

- Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140 h)
- Accompagnement éducatif de l'enfant (60 h)
- Communication professionnelle (40 h)

VALIDATION

Un livret de formation est établi pour chaque personne entrant en formation. Il atteste du parcours de formation suivi. A l'issue de la formation, chacun des trois domaines de compétences est certifié par une épreuve organisée par le représentant de l'Etat dans la région.

DURÉE

240 heures sur 18 à 24 mois à raison de 2-3 jours par mois, hors mercredi et hors vacances scolaires.

Responsable de formation :

Céline D'ALBERTO

Secrétariat :

Blandine KLEIN

T. +33 (0)3 88 21 20 04

Courriel : blandine.klein@estes.fr

PROGRAMME
DISPONIBLE SUR
www.estes.fr
OU SUR DEMANDE